

Courte réaction dans le débat sur l'élection européenne

Je voudrais des précisions sur trois points :

1. Concernant la réunion de jeudi, s'agit-il d'une coordination ou de la mise en place du comité de liaison?
2. Quelles sont les organisations participantes?
3. Compte tenu des éléments apportés par Gilles Alfonsi sur l'état d'esprit des composantes de la Fédération alternative et la possibilité que cette dernière rejoigne le front de gauche, la délégation du Parti communiste va-t-elle oui ou non rencontrer la fédération?

Réponses aux questions : La réunion de jeudi est une réunion de coordination entre le PG et le PC. Le comité de liaison sera mis en place ultérieurement. Pour ce qui concerne les rapports avec la Fédération; aucune réponse précise n'est apportée.

Sur la « Charte du travail en commun »

Je pense qu'il est raisonnable de ne pas valider ce texte aujourd'hui. Pas seulement parce que tous les membres du CN ne l'ont pas reçu, mais surtout parce que ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation. Il pose un double problème:

D'abord sur la méthode d'élaboration. Parler du mode de vie et du fonctionnement de notre collectif de direction, c'est déjà aborder les questions de la transformation du Parti. Nous avons, pour ouvrir ce chantier, élu au dernier Conseil national une commission, pourquoi la dessaisir de cette importante question en élisant aujourd'hui une autre commission? J'entends que vous voulez faire vite. Vous voulez une règle de fonctionnement qui allie démocratie et efficacité, vous dites que cela ne peut-être reporté aux « calendes grecques ». Faut-il alors en déduire que la commission en charge de travailler sur les nécessaires transformations du Parti communiste rendra ses travaux aux « calendes grecque »?

Traitions le fond à présent, il est inconcevable que dans une assemblée délibérative qui se veut un organisme de direction, les intervenants soient désignés au préalable, ce qui revient à dire que d'autres ne pourront pas intervenir. Le risque est grand que le Conseil national voit son rôle réduit à celui d'une assemblée territoriale, n'ayant aucune prise sur les choix politiques. Sur le fond, nous n'avons pas besoin d'un règlement spécifique, le seul règlement légitime est les statuts. Vous soulignez l'importance que chacune de nos séances traite dans un deuxième point d'un sujet spécifique, mais avons-nous besoin d'un article de règlement pour qu'il en soit ainsi? Cela devrait être le fonctionnement naturel du Conseil national, il ne dépend que de ceux qui fixent les ordres du jour de nos réunions qu'il en soit ainsi. J'ajoute qu'il n'y a rien de nouveau dans cette proposition, c'est une décision que nous avons prise après le 32^{ème} congrès, et encore après le 33^{ème} congrès, à quelques exceptions près, elle est restée lettre morte.